

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2012

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, CARSUZAA, MENE-SAFRANE, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, MAILLET, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Alain TEULADE	à	Martine MIRANDE
	Didier LOUSTAU	à	Suzanne SAGE
	Gérard FRECHOU	à	Jean-Michel BELLOT
	Jean-Marie GOUINEAU	à	Jacques CARSUZAA
	Jean LOUSTALET	à	Jean MENE-SAFRANE
	Anne BARBET	à	Marie-Lyse GASTON
	Yves TOURAINE	à	Bernard UTHURRY
	Dolores CABELLO	à	Robert BAREILLE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Philippe GARROTE
	Nathalie REGUEIRO	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE
	André LABARTHE	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Pierre CASAUX-BIC	suppléant de	Jean-Claude ELICHIRY
	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Patrice CRESTE	suppléante de	Henri GIMENEZ
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE

Excusés : Patrick SEBAT, Jean CASABONNE, Marie ECHEPARE, Jean-Michel IDOYPE, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Michel LAURONCE, Nicolas MALEIG, Gilles BITAILLOU, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 121011-07-ECO

CENTRE DE COLLECTE DE LEDEUX **MISE EN SERVICE PROVISOIRE**

M. LEES rappelle que la construction du centre de collecte de Lédeux, décidée par délibération du Conseil Communautaire en date du 29 Septembre 2010, est achevée. Cet équipement fait partie du réseau du Piémont Oloronais comprenant également trois centres d'allotement installés dans chaque vallée.

Quand l'ensemble de ce dispositif sera construit, le fonctionnement fera l'objet d'une convention unique entre les divers maîtres d'ouvrage et les utilisateurs pour fixer les modalités d'utilisation des installations.

Actuellement, seul le centre de collecte de Lédeux est achevé ; les autres sont en cours de réalisation ou en projet.

Dans l'attente, nous avons été saisis par la CAOSO et LUR BERRI pour utiliser notre centre de collecte dès maintenant afin de libérer l'emprise du parking de la gare d'Oloron qui n'est pas adaptée.

Une réponse favorable aux demandeurs passe obligatoirement par une mise à disposition provisoire et précaire qui s'arrêtera lorsque le dispositif au niveau de l'ensemble du Haut-Béarn sera mis en place.

Naturellement, il convient de traduire cette mise à disposition dans une convention d'une durée de 6 mois, reconductible si nécessaire. Elle précisera les obligations des utilisateurs avec une participation financière qui nous permettra de couvrir les frais de fonctionnement qui seront engagés (fluides, nettoyage, assurance...).

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **ACCEPTE** le principe de la mise à disposition provisoire du Centre de Collecte de Lédeux dans l'attente de la convention définitive avec les autres centres d'allotement des vallées
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les démarches administratives nécessaires et à signer la convention telle que décrite ci-dessus.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 11 octobre 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT